

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2012
Réception par le Prefet : 16/04/2012
Publication : 20/04/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-4-2-6

Séance du vendredi 13 avril 2012

ASSOCIATION DE GESTION DES OLYMPIADES DE LA CHIMIE EN ALSACE (AGONCA)



DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'ORGANISATION DES OLYMPIADES DE LA CHIMIE 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2011-5-2-2 du 7 décembre 2011 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 600 € à l'Association de Gestion des Olympiades de la Chimie en Alsace (AGONCA) pour l'organisation des Olympiades de la Chimie 2012,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

